

MORÉAC (*Morbihan*)

Manoir de Kermeno

Demi-croisée

Milieu du XV^e siècle



Ce logis-porte a été endommagé par les tempêtes hivernales de 1996 et rasé l'année suivante pour éviter tout danger. Datable du milieu du XV^e siècle, il conservait exceptionnellement la plupart de ses dispositions d'origine et notamment des demi-croisées d'une remarquable conception. Trois d'entre elles présentaient suffisamment d'éléments de leur clôture pour restituer avec fiabilité leur état initial.

Les fenêtres

Le logis est éclairé uniquement par des demi-croisées et des petites fenêtres sans division. L'étude porte sur les premières et plus particulièrement sur la demi-croisée de l'angle sud-est du troisième niveau (modèle A, fig. 1.2). S'il s'agit de la mieux conservée, deux autres fournissent également des informations importantes ; La première lui fait face (modèle B, fig. 1.2), tandis que la seconde est située à l'angle nord-est du deuxième niveau (modèle C, fig. 1.3 et E.1). Ces fenêtres sont constituées de deux compartiments superposés dont seul celui du haut était vitré, l'ensemble fermant par de simples volets de bois (plan n°6). A l'extérieur, elles sont protégées par des grilles en fer composées de barreaux plats assemblés par des brides soudées. Leurs jambages, appui et linteau sont moulurés d'un chanfrein. A l'intérieur, des coussièges s'adosent à leurs profonds ébrasements. Au dernier niveau, les fenêtres sont couronnées de linteaux en bois mouluré comme les solives, alors qu'aux autres niveaux, elles sont couvertes de linteaux en pierre simplement équarris.

Les volets

Les volets, en chêne, sont constitués très simplement de grosses lames verticales affleurées sommairement à l'intérieur et maintenues par des chevilles sur deux traverses (fig. 3.1 et 3.3). Ces dernières s'assemblent par l'intermédiaire de queues-d'aronde dans un montant plus épais dont les extrémités sont arrondies pour former des pivots (fig. 3.7). Les volets étant essentiellement rabattus contre les ébrasements durant la journée, peu de soin est apporté à la finition de leur parement intérieur.

Les lames

Bien que les fenêtres soient identiques, les lames qui composent leurs volets sont variables en nombre et en largeur. Elles ont donc été débitées à leur équarrissage maximum afin de limiter la perte de bois, sans rechercher une quelconque régularité. Elles avaient sans doute atteint leur équilibre hygroscopique car, malgré leur largeur importante, le jeu entre chacune d'elles demeure très réduit. Elles sont assemblées par des rainures et des languettes bâtarde, et sont moulurées en parement extérieur d'un quart-de-rond et d'un carré (fig. 3.2.). Leur parement intérieur étant simplement scié et égalisé grossièrement, leur épaisseur varie fortement. Aussi, ces lames ont-elles été amaigries à plusieurs endroits pour ménager le passage des traverses (fig. 3.4.). Seul leur parement extérieur, très usé, devait être correctement dressé pour réaliser les moulures et les embrèvements. Elles sont maintenues sur les traverses à l'aide de chevilles, dont l'extrémité est fendue et bloquée par un coin (plan n°4).



Fig. E.1. Façade antérieure (est)



Fig. E.2. Volet de la demi-croisée B (face intérieure)



Fig. E.3. Volet de la demi-croisée B (face extérieure)

Les traverses

Deux traverses maintiennent les lames et les assemblent avec le montant de rive formant pivots par l'intermédiaire de queues-d'aronde (plan n°4). Cet assemblage, pourtant solide, ne permet guère de maintenir durablement l'équerrage du vantail. Dans le cas des volets supérieurs, leur grande largeur et leur faible hauteur augmentent bien évidemment le phénomène (fig. 3.3). Les traverses ont des sections aléatoires et des rives chanfreinées irrégulièrement (fig. 3.6). Seul le parement sur lequel s'appliquent les lames est correctement dressé. Si leur réalisation semble quelque peu sommaire, leurs queues-d'aronde et les entailles des montants sont exécutées avec soin pour garantir leur tenue. L'axe de rotation des volets étant proche de l'ébrasement, il a été nécessaire d'amincir l'extrémité de leurs traverses afin qu'ils puissent s'y adosser correctement.

Le montant de rive à pivots

Le montant de rive reçoit la même moulure que les lames. Ses extrémités s'achèvent par deux pivots taillés dans la masse. Dans le compartiment du haut, le pivot supérieur pénètre dans un trou pratiqué dans l'arrière linteau en bois (fig. 4.4 et 4.6), tandis que le pivot inférieur est maintenu dans une rainure ménagée dans une crapaudine à l'arrière de la traverse en pierre (fig. 2.6.). Le fond de la rainure présente un léger encastrement circulaire afin de maintenir le pied du pivot (fig. 2.5.). Le volet inférieur reprend le même principe réalisé dans deux crapaudines en pierre (plans n°4 et 5). Ce système permet de déposer aisément les volets, mais use rapidement leurs pivots en contact avec la pierre. Les axes de rotation des volets de toutes les fenêtres se répartissent symétriquement de part et d'autre du passage couvert du logis. Les deux demi-croisées A et B qui se font face ont ainsi des axes inversés. Particulièrement bien conservé ici, ce système de rotation peut également être attesté sur des fenêtres aux manoirs de Bot-Er-Barz à Cléguérec (environ 40 km) et Tréhardet à Bignan (environ 3 km). Il est aussi signalé par Eugène Viollet-le-Duc dans une maison de Reims¹.

Le système de fermeture

Le système est constitué d'une traverse en bois coulissant dans une cavité ménagée dans l'ébrasement de la baie (fig. 2.4., 4.6. et 4.7.). Cette cavité a la particularité d'avoir une forme en L, voire en T. La traverse de bois coulissant dans cette réservation ayant naturellement le même profil était mise en place durant le montage du mur et en devenait solidaire. Malgré sa simplicité, cette technique présente deux inconvénients : la coulisse ne peut être changée suivant les mêmes dispositions et, à long terme, la cavité s'obture et gêne ou bloque la coulisse.

L'étanchéité des volets

L'étanchéité entre les volets et les pierres ne pouvait être qu'aléatoire du fait du décalage des lames sur leur parement extérieur. Aussi, l'eau venant battre directement le volet inférieur ne pouvait-elle que se répandre abondamment sur l'allège. Pour pallier ce problème, l'appui de la fenêtre forme une saillie intérieure dans laquelle est taillé un canal sur toute sa longueur et un trou central s'évacuant dans une petite gargouille (fig. 2.7.). L'eau ruisselant sur le volet tombait dans le canal et s'écoulait à l'extérieur par l'intermédiaire de la gargouille (fig. 1.1). L'étanchéité du compartiment supérieur était plus simple à régler. En scellant le panneau de vitres, l'eau ne pouvait plus s'y introduire.

Avec peu de moyens, le maître d'œuvre de cet édifice a donc assuré une étanchéité à l'eau remarquable de ses fenêtres. Pour autant, il ne s'agit pas d'un cas unique puisqu'on le retrouve sur une lucarne plus tardive du manoir de Tréhardet à Bignan. Eugène Viollet-le-Duc le signale également sur une fenêtre de la porte Narbonnaise à Carcassonne².

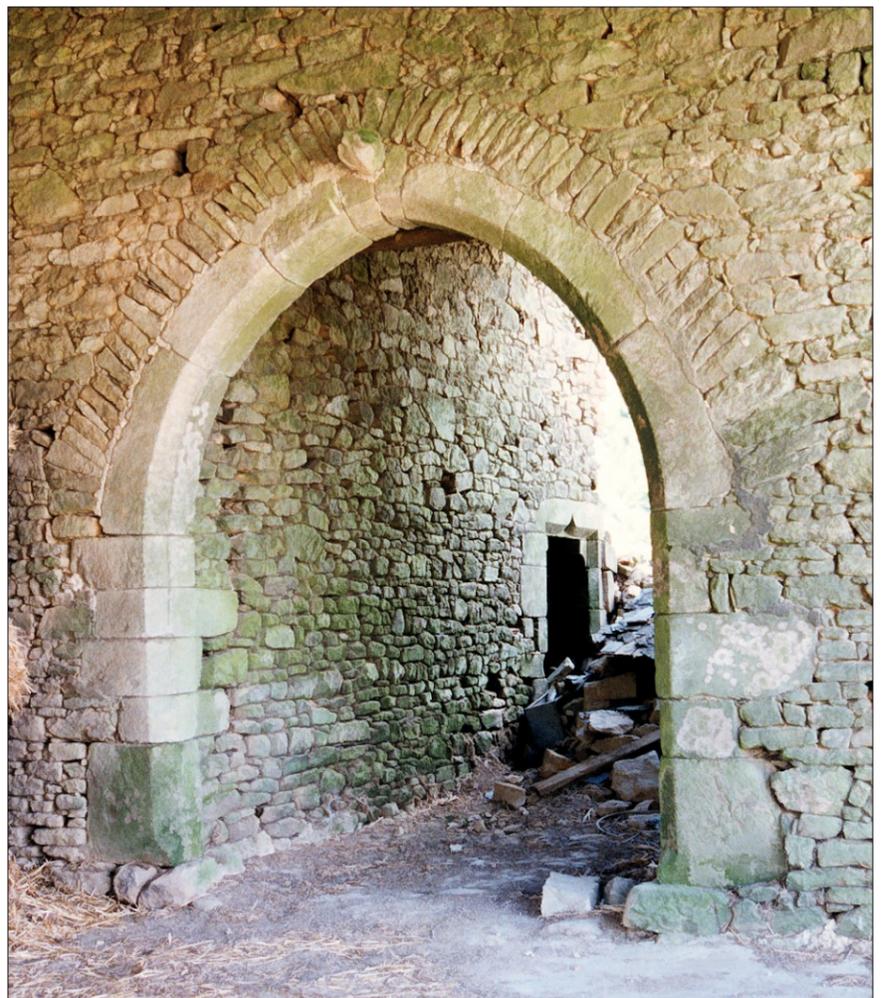


Fig. E.4. Portail

¹ E. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, Paris, 1854-1868, article « fenêtre », p. 408 à 410.

² Ibid., article « fenêtre », p. 414.

La vitrerie

Le compartiment supérieur montre des rainures et des traces de solin qui attestent la présence ancienne d'un panneau de vitres scellé (fig. 2.5.). Il était maintenu depuis l'intérieur par deux vergettes verticales qui étaient bloquées dans le linteau par des petites entailles et mises en place par glissement dans des gorges taillées en biais dans la traverse en pierre.

Datation

Bien évidemment, les volets proprement dits ne permettent aucune datation. Leur mode de fabrication simple, très largement employé au moins jusqu'au XVII^e siècle pour la réalisation de vantaux de porte, ne permet pas d'assurer leur authenticité malgré une parfaite adaptation aux fenêtres. Les caractéristiques architecturales du logis-porte nous donnent heureusement quelques indications pour en cerner l'époque de construction. Les portes extérieures couvertes d'arc brisé (fig. E.4 et 1.4), la porte sous le passage couronnée d'un linteau rectiligne décoré d'une accolade³ et soutenu par des coussinets (fig. E.4), le retournement de la mouluration des jambages des fenêtres sur les appuis non saillants (fig. 1.1), le plafond de la grande salle à fortes solives⁴ ancrées dans les murs gouttereaux⁵ (fig. 1.5), les cheminées incorporées dans les murs (fig. E.5 et 1.3) sont des d'éléments⁶ qui permettent de penser que le logis a été édifié vers le milieu du XV^e siècle.



Fig. E.5. Cheminée du pignon sud

Situation



Typologie

Type 4.DA.



Documents annexés

- Planche n°1 : Edifice
- Planche n°2 : Demi-croisée A
- Planche n°3 : Demi-croisée A
- Planche n°4 : Demi-croisée B
- Plan n°1 : Demi-croisée A / Coupes
- Plan n°2 : Demi-croisée A / Volets (élévations)
- Plan n°3 : Demi-croisée A / Volets (coupes horizontales)
- Plan n°4 : Demi-croisée A / Volet inférieur (pivot supérieur)
- Plan n°5 : Demi-croisée A / Volet inférieur (pivot inférieur)
- Plan n°6 : Demi-croisée A / Restitution (perspective)

Restitution de la clôture

Le plan n°6 restitue la fenêtre, hormis sa grille, sur la base du relevé de la demi-croisée A. Aucun vestige de sa vitrerie n'ayant subsisté, la reproduction d'un panneau de vitres à losanges est bien évidemment indicative et a pour seul but de montrer la position de la vitrerie. Elle est néanmoins basée sur un format de losange usité au XV^e siècle qui s'intègre parfaitement au compartiment en fonction de l'emplacement des vergettes, ces dernières étant situées à 195 et 450 mm du tableau gauche pour une largeur de compartiment de 645 mm et une hauteur de 403 mm.

- 3 Malgré une taille uniforme et régulière de la pierre, rien ne permet d'affirmer qu'il ne s'agit pas d'un linteau à simple chanfrein retailé pour mettre le logis au goût du jour. Les deux portes inscrites dans les pignons présentent également des linteaux rectilignes chanfreinés, mais sans coussinet ou amorce d'accolade.
- 4 Sections variables (18 par 25 cm, 17 par 26 cm).
- 5 Les plafonds des autres étages portent logiquement entre les refends délimités par le passage couvert.
- 6 Sur le sujet, voir les études de J.-J. Rioult « La cheminée » et « Le décor comme critère de datation », dans C. Mignot et M. Chatenet (dir.), *Le manoir en Bretagne (1380-1600)*, Cahiers de l'Inventaire n°28, Inventaire général, Paris, 1993.